

**2016-04-046-DAP**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

**nomenclature: 3.5.1**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 AVRIL 2016**

### **OBJET : INTEGRATION DU LOTISSEMENT « LES HAMEAUX DE L'AVENIR »**

L'an deux mille seize, le dix-huit avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, M. AJA, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme DELAVENNE

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

M. GARANS   procuration à M. GONZALES  
Mme FAURE   procuration à M. ROBLES  
M. CLAVERIE   procuration à Mme DELAVENNE (jusqu'au point n°2016-04-042-DAP)

#### **ABSENT**

M. POULAERT

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29  
30 (à partir du point n°2016-04-043-DAP)

Nombre de pouvoirs: 3  
2 (à partir du point n°2016-04-043-DAP)

Nombre de votants : 32



**2016-04-046-DAP - INTEGRATION DU LOTISSEMENT « LES HAMEAUX DE L'AVENIR »**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Landespublic (ALPI)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les riverains du Lotissement «LES HAMEAUX DE L'AVENIR » ont sollicité le classement dans le domaine public de la voie et des réseaux divers du lotissement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu la sollicitation de Monsieur et Madame Joseph COLET et Madame Muriel RUBY, propriétaires des parcelles cadastrées section AC n° 620, 441, 627, 630, 659 et 661,

Vu l'avis des membres de la Commission « Cadre de Vie – Urbanisme » en date du 6 avril 2016,

Vu le rapport établi par le Service Voirie en date du 16 mars 2016,

Vu les rapports établis par le SYDEC en date du 26 novembre 2014 pour ce qui concerne l'assainissement, et du 10 février 2016 pour ce qui concerne l'éclairage public,

Vu le rapport établi par le SIAEP en date du 4 avril 2014,

Vu le rapport établi par le SITCOM Côte Sud des Landes en date du 9 avril 2014,

**DELIBERE**

**DONNE** son accord de principe au classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section AC n° 620, 441, 627, 630, 659 et 661 supportant la voie, les réseaux divers, les trottoirs et les candélabres du Lotissement «LES HAMEAUX DE L'AVENIR ».

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'enquête publique réglementaire.

**Vote: 32**

**Pour: 32**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 19 avril 2016

Le Maire

